

7) *Prédédouanement pour le transport aérien*

Mettre la dernière main aux plans et aux autorisations nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de prédédouanement conclu en janvier 2001. Reprendre le précontrôle en transit à Vancouver et l'étendre à d'autres aéroports, conformément à l'annexe I de l'entente.

8) *Information préalable sur les passagers et les dossiers des passagers*

Mettre en commun l'information préalable sur les passagers et les dossiers de passagers dont on aura convenu et qui se trouveront à bord des vols entre le Canada et les États-Unis, y compris les vols en transit. Chercher des moyens de déterminer les risques posés par les passagers à bord des vols internationaux arrivant dans l'un ou l'autre pays.

9) *Services conjoints d'analyse des passagers*

Mettre sur pied des services conjoints aux principaux aéroports internationaux du Canada et des États-Unis.

10) *Gares maritimes*

Examiner la présence et les pratiques des services de douane et d'immigration aux gares maritimes internationales.

11) *Bases de données compatibles sur l'immigration*

Établir conjointement une base de données automatisée, tel le Système canadien de soutien de la division des renseignements, qui servira à l'échange de renseignements, et améliorer la mise en commun des renseignements et de l'analyse des tendances.

12) *Agents d'immigration à l'étranger*

Accroître le nombre d'agents d'immigration canadiens et américains dans les aéroports d'outre-mer et améliorer la formation conjointe du personnel des lignes aériennes.

13) *Coopération internationale*

Offrir une aide technique aux pays de départ et de transit.